BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1809

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

Ventes et cessions

392 268 041 RCS Le Havre.
BIOCEANE.
Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée.
Capital : 3000091.73 EUR.
Adresse : 4, Rue Gustave Cazavan, 76600 Le Havre.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet de fusion-absorption Société absorbante : BIOCEANE Forme : SELAS Adresse du siège : 4 rue Gustave Cazavan – 76600 LE HAVRE Capital : 3.000.091,73 € Numéro unique d'identification : 392 268 041 Lieu d'immatriculation : LE HAVRE Société absorbée : LABORATOIRE DU CEDRE Forme : SELAS Adresse du siège : 950 rue de la Haie – 76230 BOIS-GUILLAUME Capital : 102.000 € Numéro unique d'identification : 424 722 270 Lieu d'immatriculation : ROUEN Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 7.524.571 € Passif : 309.417 € Actif Net : 7.215.154 € Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'e´change des actions est fixe´ a` 22 actions de cate´gorie B de la SELAS BIOCEANE pour les 600 actions A et 1 action B de la SELAS LABORATOIRE DU CEDRE. La SELAS BIOCEANE proce´dera donc a` une augmentation de son capital social d'un montant de 672,66 euros, pour le porter de 3.000.091,73 euros a` 3.000.764,38 euros par cre´ation de 22 actions de cate´gorie B nouvelles d'une valeur nominale d'environ 30,5754 euros chacune qui seront directement attribue´es aux actionnaires de la Socie´te´ Absorbe´e autres que la Socie´te´ absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : La diffe´rence entre le montant de la quote-part d'actif net transfe´re´ par la Socie´te´ Absorbe´e correspondant aux actions de la Socie´te´ Absorbe´e non de´tenues par la Socie´te´ Absorbante, soit 19.228,39 euros et le montant nominal de l'augmentation de capital de la Socie´te´ Absorbante, soit 672,66 euros et le montant des rompus verse´s a` hauteur de 1.151,65 euros, constitue une prime de fusion d'un montant de 17.404,08 euros qui sera inscrite au passif du bilan de la Socie´te´ Absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires de la Socie´te´ Absorbante. Date du projet commun de fusion : 30 Novembre 2023 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Déposé le 1er Décembre 2023 au RCS de LE HAVRE pour la société BIOCEANE Déposé le 01/12/2023 au RCS de ROUEN pour la société LABORATOIRE DU CEDRE..